L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS

SAMEDI MATIN, 7 AVRIL 1877

LES POURSUITES CONTRE M. PAUL DE CASSAGNAC.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—SÉANCE DU 16 MARS.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une demande en autorisation de poursuites formée contre un député.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il s'efforcera de ne point déplacer le débat de la double question qu'il soulève: l'inviolabilité parlementaire et la liberté de la presse.

Ce qu'il faut voir dans l'orateur, ce n'est pas son opinion politique, ce sont les principes supérieurs qui sont engagés. (Très bien! à droite.)

Le programme du parti républicain, depuis quatre-vingts ans, se résume dans le mot Liberté. C'est au nom de la liberté que se sont si souvent tentées les anarchies. Qu'est devenu ce programme, depuis que la République est au gouvernement du pays?

Cependant, on devait croire que la République ferait autre chose que la monarchie, qu'elle ne renouvellerait pas ce qu'elle avait considéré comme des fautes et des abus. Dans le cas contraire, quelle serait sa raison d'être?

Qu'est-il arrivé, cependant, et comment est-il question aujourd'hui d'étouffer la liberté dans la personne d'un député et d'un écrivain?

L'orateur, il est vrai, n'est point partisan de la liberté de la presse, mais ce n'est pas d'après ses doctrines qu'il faut le juger, c'est d'après celles du parti qui est au pouvoir.

C'est une situation singulière que celle d'un député frappé sous le régime républicain avec les armes d'une loi monarchique, et c'est une véritable parodie que de voir remarquer la République avec les chevaux de l'empire et de la monarchie. (Mouvements divers.)

Si la République veut être quelque chose, elle doit être originale. Elle ne peut être à la fois profondément républicaine et profondément monarchique. Il n'est pas possible que la majorité, en face du pays, donne le spectacle de l'abandon de ses principes.

L'orateur proteste contre le délit d'attaque à la chambre.

Il a attaqué des députés, des groupes; il respecte la personnalité de la chambre dont il fait partie. (Très bien! à droite.)

C'est en vertu de la loi de 1875, moralement supprimée, que ce délit est relevé. Est-il encore permis de l'appliquer, après que M. A. Grévy l'a condamné dans les termes les plus énergiques au nom de la liberté renaissante.

M. Dufaure a d'ailleurs promis que jamais le parquet n'intenterait de poursuite pour outrages à la chambre sans avoir consulté le bureau; or, le bureau a été consulté, et à l'unanimité il s'refusé son assentiment. (Mouvement.)

En même temps que contre l'orateur, on demandait des poursuites contre le journal le *Républicain du Finistère*, qui affirmait que la majorité avait trahi la République et que les députés n'étaient que les valets du Sénat, les exécuteurs des hautes et des basses œuvres de la réaction.

Le bureau du sénat et le bureau de la chambre ont été d'avis de ne pas poursuivre.

Et, en effet, le journal républicain n'a pas été poursuivi de ce chef.

L'orateur affirme qu'il a donc le droit de dire que, s'il est poursuivi, c'est parce qu'il est député et inviolable. (Très bien! très bien! à droite.)

Les autres délits sont l'offense au gouvernement et l'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

Qu'est-ce que l'offense au gouvernement? Et d'abord qu'est-ce que le gouvernement? Est-ce le maréchal, est-ce le 24 mai ou du 25 février? Est-ce le ministère d'hier ou celui d'aujourd'hui? Est-ce la majorité républicaine de la Chambre? Est-ce la majorité conservatrice du Sénat? Est-ce la République? mais laquelle? Ce que visent les articles, c'est la République en général comme forme de gouvernement, comme principe.

Et quand on parle de boue et de sang à propos de la République, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a eu de l'une et de l'autre dans son histoire.

L'orateur a toujours déclaré qu'il respecterait jusqu'en 1880 le gouvernement tel qu'il existe, et que, pourrait-il le changer avant cette date, il se garderait de le faire. (Très bien! à droite.)

Le rapport fait au nom de la commission a ceci de particulier qu'il encourage le ministère à continuer son œuvre de répression et contient tout un corps de doctrines violentes et haineuses. Le rapporteur, on peut le dire, est un pourvoyeur de tribunaux. (Bruits divers.)

M. le président fait remarquer à l'orateur que ce mot n'est pas convenable.

M. Paul de Cassagnac reconnait que le mot est excessif et le retire. Le rapport invente une nouvelle espèce de délits. Ce sont des délits de droit commun commis par la voie de la presse.

C'est là une distinction trop subtile. Tous les délits commis par la voie de la presse sont des délits de presse. Pourquoi donc cette distinction?

Comment le ministère a-t-il appliqué les lois sur la presse? Il a laissé reparaître les *Droits de l'Homme* sous un nouveau titre.

Il laisse écrire un condamné évadé de Nouméa; l'auteur du *Roman d'un Prêtre* siége sur les bancs de la chambre, bien que le gérant du journal ait été condamné, et peut-être aura-t-il la courtoisie, lui qui est à l'abri, de venir en aide à un collègue menacé. (Mouvements divers.)

Est-il possible, au point de vue de l'équité, d'appliquer à l'orateur les lois qu'on n'applique pas aux orateurs républicains?

Au point de vue de l'inviolabilité parlementaire, on se rappelle les réclamations que souleva la demande en autorisation de poursuites contre M. Rochefort, dans un moment où la paix publique était gravement compromise. Les articles incriminés aujourd'hui ne présentent assurément pas le même danger. On invoquait alors l'abrogation prochaine de la loi qu'il s'agissait d'appliquer. La situation actuelle est exactement identique.

M. Rochefort n'est pas alors de plus ardent défenseur que M. Jules Simon, qui voulait que la demande de poursuites fût écartée sans discussion et trouvait que les procès de presse, quels qu'ils fussent, étaient sans justice ni utilité. L'immunité des députés lui paraissait une conséquence nécessaire du suffrage universel.

Les poursuites furent cependant autorisées, mais plusieurs membres votèrent contre, notamment MM. Jules Ferry, Bethmont, Wilson, Gagneur et Jules Simon. L'orateur espère que les mêmes noms se retrouveront dans le scrutin tout à l'heure.

M. le président du conseil, en cas d'une condamnation, interviendra-t-il, au moins, comme il l'a fait pour M. Rochefort, afin que le député condamné ne fasse pas sa prison?

Dans l'affaire de M. Ranc, le rapporteur actuel, M. Girerd, et M. Jules Simon, ont voté contre les poursuites. La balance de la justice peut-elle ainsi demeurer inégale? Le gouvernement républicain est-il si vacillant qu'on puisse le faire tomber avec un article de journal?

La chambre verra ce qu'elle doit faire de l'invio abilité parlementaire et de l'indépendance de la presse. L'orateur acceptera sa décision avec respect, sauf à relever la tête devant la justice de son pays, s'il est appelé à y comparaître. (Applaudissements à droite.—Voix à gauche: la clôture!)

M. Jules Simon, président du conseil, dit que le précédent orateur a réclamé la liberté de l'écrivain, non pas au nom de ses doctrines, mais au nom de celles du parti républicain. Il s'est demandé ensuite pourquoi des journaux, qu'il a cités, restaient impunis, enfin il a rappelé les anciennes opinions du ministre de l'intérieur sur les questions de presse.

Le précédent orateur, en demandant la liberté au nom des principes républicains qui ne sont pas les siens, n'a pas émis une théorie nouvelle; mais si elle était admise, les hommes qui aiment la liberté feraient éternellement le métier de dupes. Des hommes politiques sérieux, qui ont la République à consolider et la sécurité à garantir à l'intérieur, ne sauraient l'accepter à aucun degré.

Le président du conseil déclare qu'il a réclamé les poursuites, parce que M. Paul de Cassagnac attaquait le gouvernement avec une violence extrême et commettait par la voie de la presse des délits de droit commun. Ce n'est pas un délit de doctrine, un délit de pensée qui est poursuivi, c'est un délit contre le gouvernement qui ne peut tolérer [illegible] d'une loi [illegible] qui doit être exécutée jusqu'à ce qu'elle soit abolie. (Bruit à droite.)

Des articles remplis d'injures et d'attaques violentes ne sont pas de la discussion. C'est de l'outrage, c'est une excitation à la guerre civile parfaitement caractérisée. La magistrature elle-même n'est pas respectée. De semblables attaques sont des délits qui ne peuvent rester impunis. Le même jour où le gouvernement demandait des poursuites contre le *Pays* il en demandait contre les *Droits de l'Homme*. On ne saurait l'accuser d'avoir deux poids et deux mesures.

On a cité des articles qui sont détestables et qui méritaient sans doute d'être poursuivis [illegible] poursuite appartenait au pouvoir judiciaire, parfaitement distinct du pouvoir politique. Le pouvoir politique avait le devoir de procéder aux *Droits de l'Homme* qu'on ne pouvait outrager tous les principes conservateurs, et au *Pays* qu'on ne pouvait attaquer la République. Il a fait ce [illegible].

Les écrivains bonapartistes s'attaquaient de faire croire qu'ils ne craignent jamais poursuivis. Ce parti veut l'avenir et gagner par la peur il [illegible] ses partisans d'assistance. (Très bien! très bien! à gauche.) Il en fait gloire de ces attentats. Eh bien! il faillait qu'on sût que les hommes de ce parti étaient, comme les autres, soumis à la loi et exposés à des poursuites. On sait maintenant, et sait que quiconque attaquera la République trouvera devant lui des hommes décidés à la défendre. (Nouvelle et vive approbation.)

Le pays veut la paix, il ne veut pas de ces articles passionnés; il n'en veut pas plus que de cette [illegible] dans laquelle les députés [illegible] viendraient à la chambre [illegible] (Bruit à droite.)

Il faut que [illegible] aux excès de [illegible] (Applaudissements à gauche.)

M. [illegible] que M. le président [illegible]

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 6 avril 1877.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt membres répondent à l'appel.

La résolution des deux Chambres désignant un comité pour recevoir les envoyés de Mr Hayes, leur fournir les renseignements qu'ils désireront avoir et les mettre à même de s'assurer quel est le gouvernement légal en Louisiane, est adoptée.—Mr Wiltz charge MM. Estis et Wheeler de représenter le Sénat.

Est adoptée, à l'unanimité, la résolution de la Chambre, qui demande au congrès d'aider l'État à reconstruire le capitole, qui fut détruit par un incendie, en décembre 1869, donnant à laquelle des officiers et des archives de l'État occupaient l'édifice.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des États-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle.

La Chambre fait annoncer au Sénat qu'elle a adopté, avec amendements, le bill No 135 du Sénat pour remplir le but que se proposaient les États-Unis en donnant des terres publiques à l'État dans l'intérêt des agriculteurs et des arts; le bill No 269 de la Chambre, modifiant les articles 1281, 1289 et 1262 du Revised Civil Code et les sections 2882 et 2884 des Revised Statutes de la Louisiane; le bill No 155 de la Chambre, rappelant la loi 155 de 1874, désignant les préposés à l'enregistrement et les commis d'enregistrement des votants en Louisiane; qu'elle accepte les amendements du Sénat au bill No 302 de la Chambre, qui autorise la Nouvelle-Orléans à modifier son budget de l'année courante.

La séance est suspendue jusqu'à deux heures.

A l'heure fixée pour la réunion, le Sénat, faute de quorum, s'ajourne à demain, samedi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à midi par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, soixante-six membres ayant répondu à l'appel nominal.

La prière est dite par le révérend Mr Percival.

Une résolution des deux Chambres est présentée par Mr McGehee, d'Ouest Féliciana, à l'effet d'autoriser le président du Sénat et l'orateur de la Chambre à former un comité qui sera composé de deux sénateurs et de trois représentants, et qui aura pour mission d'offrir l'hospitalité de la Louisiane aux visiteurs distingués qui sont membres de la commission envoyée par le président Hayes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr Young, de Claiborne, présente une résolution des deux Chambres, demandant au Congrès national des secours pour les écoles publiques, à cause de l'appauvrissement de la Louisiane résultant de la guerre.

La résolution est adoptée.

Mr Kernochan, de Plaquemines, soumet une résolution des deux Chambres, à l'effet que désormais les présidents des comités d'enrôlement et de dépenses contingentes n'auront pas d'autre compensation que leur *per diem* et leur *millage*.

Cette résolution donne lieu à des débats considérables.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent en ce moment dans la salle pour procéder à l'élection d'un sénateur des États-Unis.

Le vote est comme suit:

	Sénat.	Chambre.	Total.
B. F. Jonas	0	12	12
R. L. Gibson	1	12	13
T. B. Lyons	8	23	31
T. W. Caldwell	2	1	3
W. W. Carter	8	18	26
H. C. Warmoth	0	1	1
En blanc	0	1	1

Pas d'élection. Les sénateurs se retirent et la Chambre reprend sa séance régulière.

L'orateur désigne comme membres du comité chargé de recevoir les membres de la commission extraordinaire messieurs Jonas, d'Orléans, Ecopinal, de St. Bernard et Young, de Claiborne.

Mr Kidd, de Jackson, président du comité d'enrôlement, présente un rapport déclarant mineur le bill No. 159 de la Chambre, relativement aux émoluments du shérif criminel de la paroisse d'Orléans.

Sur motion de Mr Brady, de St. Tammany, la séance est suspendue jusqu'à trois heures de l'après-midi, afin que tous les membres puissent assister au "Mass Meeting" sur la place Lafayette.

A TROIS HEURES

La Chambre est appelée de nouveau à l'ordre, mais il n'y a pas de quorum présent.

Après une demi heure d'attente, la Chambre s'ajourne jusqu'au lendemain à midi.

45ème Congrès.

SÉNAT.

Le Sénat des États-Unis se compose de 76 sénateurs. Il y a actuellement trois siéges contestés, les deux de la Louisiane et un de la Caroline du Sud. Sur les 73 autres, il y a 39 républicains et 34 démocrates en comptant le juge Davis; en voici la liste:

États.	Sénateurs.	Terme expire en
Alabama	John T. Morgan, D.	[illegible]
	George E. Spencer, R.	[illegible]
Arkansas	A. H. Garland, D.	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Californie	Newton Booth, R.	[illegible]
	A. A. Sargent, R.	[illegible]
Colorado	[illegible]	[illegible]
	Henry M. Teller, R.	[illegible]
Connecticut	William W. Eaton, D.	[illegible]
	William H. Barnum, D.	[illegible]
Delaware	Eli Saulsbury, D.	[illegible]
	Thomas F. Bayard, D.	[illegible]
Floride	Charles W. Jones, D.	[illegible]
	S. B. Conover, R.	[illegible]
Georgie	Ben Hill, D.	[illegible]
	John B. Gordon, D.	[illegible]
Illinois	David Davis, D.	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Indiana	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Iowa	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Kansas	John J. Ingalls, R.	[illegible]
	James M. Harvey, R.	[illegible]
Kentucky	James B. Beck, D.	[illegible]
	T. C. McCreery, D.	[illegible]
Louisiane		
Maine	James G. Blaine, R.	[illegible]
	Hannibal Hamlin, R.	[illegible]
Maryland	W. P. Whyte, D.	[illegible]
	G. R. Dennis, D.	[illegible]
Massachusetts	Geo. F. Hoar, R.	[illegible]
	H. L. Dawes, R.	[illegible]
Michigan	Isaac P. Christiancy, R.	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Minnesota	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Missouri	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Mississipi	L. Q. C. Lamar, D.	[illegible]
	B. K. Bruce, R.	[illegible]
Nebraska	Alvin Saunders, R.	[illegible]
	A. S. Paddock, R.	[illegible]
Nevada	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
N. Hampshire	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
New Jersey	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
New York	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
North Carolina	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Ohio	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Oregon	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Pensylvanie	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Rhode Island	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
South Carolina	J. J. Patterson, R.	[illegible]
Tennessee	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Texas	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Vermont	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Virginia	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
West Virginia	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]
Wisconsin	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

AFFAIRES DU SUD.

Washington, 6 avril.—[illegible] Commission de la Louisiane [illegible] que le juge [illegible] la commission [illegible] de Paris.

Le gouverneur Chamberlain [illegible] a dit-on, de dans Washington, il se propose d'écrire la [illegible] New York et il en serait dans un but, associé à quelques avocats bien connus.

Packard et le Président Hayes.

Packard a écrit au Président une lettre très longue et d'un ton arrogant. Le Républicain en parle de la manière suivante: "Tout cela est, dans le fond, dans M. Packard s'imagine tel pouvoir dicter le président et la détourner de son devoir par la menace de faire des révélations qui seraient peu agréables à M. Hayes. Comment à celui-ci l'élection de M. Packard que lui, Packard, a un meilleur titre au vote de la Louisiane que le Président, et de quelle façon irrégulière se propose-t-il d'établir ce fait? Tout le monde sait qu'il y a eu de part et d'autre des accusations de corruption et de fraude dans les dernières élections de la Louisiane, et qu'il n'y est passé des choses peu dignes, mais dans ce fait [illegible] M. Packard puisse rien ajouter à ce que l'on sait déjà."

Washington, 6—On rapporte que le Président a dit aux membres de son cabinet, hier, qu'il préférerait ajourner autant de nominations que possible, jusqu'à ce qu'il ait définitivement si sa politique à l'égard du Sud a eu du succès.

A. E. Lee, nommé consul à Francfort sur le Mein, était secrétaire particulier du président Hayes pendant qu'il était gouverneur de l'Ohio.

On dit que des accusations ont été portées contre le gouv. Potts du Montana, pour avoir reçu des pots de vin.

Pas de séance de cabinet aujourd'hui. Le secrétaire Evarts est allé à New York.

Washington, 6—Le sénateur Gordon est allé voir aujourd'hui le géal Humphrey, ingénieur en chef, et le secrétaire de la guerre, pour obtenir d'eux l'emploi immédiat des allocations qui avaient été suspendues par ordre du secrétaire Grant, pour les rivières en Géorgie, Alabama et Tennessee.

Le secrétaire de la guerre lui a demandé de mettre ses suggestions par écrit, selon les commettre au département. C'est ce que le général a fait. Ses demandes concernent les rivières Coosa, Flint, Chattahoochee, Ocmulgee et Oostanaula. La perspective est que le général Gordon réussira à faire commencer immédiatement les travaux sur ces rivières.

Observations atmosphériques.

Washington, 6.—Indications pour les Etats du Golfe, vents d'est au sud, nuages, et pluies locales avec de légers changements dans la température et le baromètre.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Rappel de Jovellar.

Madrid, 5—Le général Jovellar a été rappelé de Cuba. On pense qu'il reprendra le portefeuille de la guerre.

FRANCE.

Paul de Cassagnac condamné à la prison.

Paris, 6 avril—Paul de Cassagnac a été condamné à deux mois d'emprisonnement et à une amende de trois mille francs pour avoir insulté la Chambre des Députés.

Paris, 6—La fille de Prévost-Paradol qui devint catholique à l'époque du suicide de son père à Washington, a pris le voile mercredi.

Banqueroute.

Londres, 6.—Fihed & Sons, de Bristol qui, il y a quelque temps, fermèrent leur raffinerie de sucre qui passait pour être la plus grande du monde, ont mis leurs affaires entre les mains de leurs créanciers. Le passif de la maison est estimé à 225,000,000. Un arrangement est probable.

Londres, 5—Le "Pall Mall Gazette" dit: Il y a un grave danger pour la paix dans le fanatisme ou le patriotisme du nouveau parlement turc et le protocole ne le diminue pas. S'il atteint les susceptibilités russes, il peut exaspérer les Turcs.

St-Pétersbourg, 6.—Le *Golos* est d'avis que la présente crise se terminera si la Porte fait des concessions. La signature du protocole prouve que l'Angleterre est prête à accepter tout ce qui pourra empêcher une intervention armée dans les affaires de la Turquie.

Londres, 6—L'alliance entre les compagnies du câble direct et anglo-américain a été consommée aujourd'hui.

Sincérité apparente de la Russie.

Londres, 6—Une dépêche de St-Pétersbourg dit que la Russie regarde la signature du protocole comme la fin de la conférence et qu'elle s'applique à écarter toutes les causes de guerre avec la Turquie.

L'Angleterre de son côté ne donne aucun encouragement aux influences politiques qui travaillent sur le Bosphore contre la solution de la paix. Ces influences ne recevront aucun appui.

La paix avec le Monténégro est regardée comme une condition pour établir de relations amicales entre la Turquie et la Russie et cette dernière Puissance s'efforce de dissuader le Monténégro d'adresser à la Turquie des demandes excessives.

Londres, 6—Un correspondant de Philippopolis écrit au *Times* ce qui suit: On fait revivre les rumeurs sombres de l'année dernière. Les Musulmans se livrent aux mêmes menaces qui précédèrent les derniers massacres.

Nouvelles menaces des Turcs contre les chrétiens.

Les habitants du village de Tiver ont été informés qu'ils n'avaient plus que 15 jours à vivre. Les chrétiens sont grandement alarmés et partout il règne la même inquiétude que l'année dernière.

Nouvelles de Bismark.

Berlin, 6—Jusqu'à midi aujourd'hui l'Empereur n'avait pas encore annoncé de décision sur la demande de Bismark. La *Gazette du Nord* nie catégoriquement qu'il y ait un malentendu entre l'Empereur et Bismark, sur l'étendue de l'assistance que l'Allemagne donnerait à la Russie et nie aussi que la démission de Bismark soit due à un changement projeté d'attitude envers la papauté.

Liverpool, 6—Arrivé, le steamer Mayagues de la Nlle-Orléans.

Arrivée du gouverneur Hampton à Columbia.

Columbia, 6.—Le gouverneur Hampton est arrivé ce soir par un train spécial, accompagné par de larges délégations civiles et militaires de Charlotte et, sur toute la ligne du chemin de fer en cet État il a été reçu par d'entières organisations militaires et autres.

A la gare où une procession s'était formée, ayant en tête la bande du 18me d'infanterie des États-Unis, il a été escorté au milieu d'un grand enthousiasme à la salle de la Caroline, où il avait été inauguré en décembre dernier.

S'adressant à l'immense concours de peuple il a annoncé que sa politique à l'avenir serait la paix et l'harmonie; qu'il appuyerait le Président Hayes aussi longtemps qu'il suivrait la politique indiquée dans son discours inaugural. Le gouverneur a renouvelé les promesses faites aux gens de couleur dans ses discours de la campagne électorale et a dit que dans l'administration de loi, il ne connaîtrait pas de race.

Entente parmi les compagnies de chemins de fer.

New York, 6—La guerre entre les compagnies rivales de chemins de fer a cessé. Le New York Central and Hudson River, l'Erie, le Pennsylvania, et le Baltimore and Ohio se sont entendus sur un tarif uniforme de fret.

Les Indiens.

Deadwood, 6—Crazy Horse, à la tête de quinze cents guerriers, a campé hier soir au nord de Bear Butte Creek. Il se dirige vers l'agence de Spotted Tail pour se rendre aux troupes américaines. King Bull est en marche pour se réfugier dans les possessions anglaises.

CALIFORNIE.

San Francisco, 6—Le grand jury de Chico, en Californie, a mis plusieurs membres du comité des neuf en accusation pour meurtre et crime d'incendie.

Le gouverneur Hampton.

New York, 6 avril.—Le gouverneur Hampton est arrivé à Charlotte, dans la Caroline du Nord, dans la nuit du 5 [illegible] il y a fait un discours dans lequel il [illegible] [illegible]

M. Hampton a ajouté que sous les [illegible] Caroline du Sud, il ne serait pas [illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

[illegible]

Louisville, 6—Le bloc de C. C. [illegible]

[illegible]

Départs.

Paris du Nlle-Orléans, 5 a 6 P. M.—Arrivés, [illegible] Hanover, à [illegible] [illegible] Havre et la Havane; [illegible] Court, en 79 jours de [illegible] navire Gardian, en 99 jours de [illegible] navire allemand Friedrich, en 93 [illegible].

Partis, navires Gettysburg et [illegible], [illegible] W. Sweeney et [illegible].

[illegible] à la Louisiane. 5—Arrivé, la [illegible], de Cedar Keys, via [illegible].

Port Eads, 5, 6 P. M.—Arrivé, navire Cuba, en 61 jours du Havre.

Parti, steamer Algiers.

Marchés Étrangers.

Liverpool, 7—Coton calme; Middling Uplands 6 1/4 d; ventes, 7000 balles; spéculation et exportation, 1000; recettes [illegible], américaines, [illegible].

Futures, les acheteurs offrent 1.32 à de moins. Uplands, Low Middling clause, livraison, mai et juin 6 3-32 d, juin et juillet 6 1/8 d.

Mai et juin 6 1/8, juillet et août 6 11-32, août et septembre 6 7-32, septembre et octobre 6 1/4.

Ventes de la semaine, 72,000, spéculation [illegible], exportation [illegible]; stock [illegible], américain [illegible]. Recettes [illegible], américaines [illegible]. [illegible] dont [illegible] américain. Ventes de coton américain [illegible].

Liverpool, 5.5 P. M.—Tissus et filés de Manchester calmes. Futures calmes à la clôture.

Marchés américains.

New York, 6 avril, midi—Coton faible; Uplands 11 1/2, Orléans 11 3/4; ventes [illegible].

Futures fermes; avril 11.40 à 11.43, mai 11.50 à 11.55, juin 11.68 à 11.69, juillet 11.80 à 11.82, août 11.92 à 11.93.

Argent, Bonds, etc.

New York, 5 avril.—L'or a ouvert à 105, [illegible]

New York, 5—Argent calme à la clôture à [illegible]. Sterling ferme [illegible]. Or calme [illegible]. Gouvernements calmes et fermes. [illegible]

New York, 6—État comparatif du coton de la semaine finissant aujourd'hui.

[illegible]

New York, 6, après-midi—Coton facile à la clôture, Uplands 11 1/8, Orléans 11 1/4. Ventes 597 balles. Recettes nettes de la semaine, 1,602, recettes brutes 7997. Exportations pour la Grande Bretagne 7767, pour France 33. Ventes 11,000. Stock [illegible].

BULLETIN FLUVIAL.

Vicksburg, 6.—Descendant, le Clarksville, le Thos. Sherlock, le Robt. E. Lee, Belmont, le C. O. Standard, le Centennial et l'Illinois. Le fleuve a monté de 3 pouces.

St. Louis 6.—Arrivé, le Grand Republic, N. Orléans.

Shreveport 6—Parti, le Kouns, pour la N. O. La rivière a monté de 2 pouces.

Memphis, 6—La rivière a monté de 12 pouces. Parti, St. Helena pour Vicksburg; [illegible], St-Louis, le [illegible], Cincinnati.

Cincinnati, 6—L'Ohio baisse. Arrivé, le Mitchell, N. Orléans. Parti, le Charles, N. Orléans.

Pittsburg, 6—Rivière stationnaire.

Evansville, 6—Parti, le Mary Houston.

Cairo, 6—Arrivé, le Golden City, N. Orléans. Parti, l'Atlantic, N. Orléans.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 6 avril 1877.

Comptoir d'Échange (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Échanges.	Balances.
31 Mars	$1,414,008 72	[illegible]
2 Avril	1,385,912 68	177,680 11
3 Avril	[illegible]	[illegible]
4 Avril	[illegible]	[illegible]
5 Avril	1,384,772 14	[illegible]
6 Avril	1,400,990 70	[illegible]
Total cette semaine	$8,753,880 81	$1,184,590 [illegible]
Total la semaine dernière	8,746,630 96	991,326 [illegible]
Total la semaine correspondante	9,136,851 66	1,332,474 [illegible]

[illegible]

Voici le tableau officiel des ventes opérées aujourd'hui au Stock Exchange:

[illegible]

Il s'est fait, hier, une vente de $20,000 premium bonds à 30 1/4, qui n'a pas été rapportée.

Les actions ont été plus fermes.

[illegible]

NOTE.—Les valeurs suivantes se trouvent habituellement dans le New Orleans Stock Exchange.

ACTIONS DE BANQUES.

[illegible]

Compagnies d'Assurance.

[illegible]

Chemins de fer Urbains.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi soir, 6 avril 1877.

COTON—Le mouvement des affaires [illegible]

[illegible]

Stock sur place et à bord [illegible]

TABAC—[illegible]

SUCRE—[illegible]

MÉLASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. 6 AVRIL 1877.

ARRIVÉS.

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

DESCENDANT LE FLEUVE.

[illegible]

EXPORTATIONS.

[illegible]

DÉPARTS DE L'INTÉRIEUR.

[illegible]

Par les chemins de fer.

[illegible]

AVISO DE NAVIRES.

NEW YORK.

[illegible]

LIVERPOOL.

[illegible]

FALMOUTH.

[illegible]

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

[illegible]

La nouvelle loi des élections.

Voici le texte de la loi que les deux Chambres de la Législature de la Louisiane ont adoptée:

[illegible]

REVUE HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

[illegible]

[illegible] NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

MALADES

[illegible]

MALADIES POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR

L'Élixir Alimentaire de Ducro

À LA VIANDE CRUE.

Préconisé par les sommités médicales de Paris.

GUÉRISON RADICALE,

[illegible], dans les cas désespérés.

SOULAGEMENT MANIFESTE.

[illegible]

FORTIFIANTS

[illegible]

DÉPOT, à la Nouvelle-Orléans, chez MM. WHEELOCK, FINLAY & Cie.

PILULES DE BLANCARD

Approuvées par l'Acad. de Médecine de Paris.

[illegible]

Pharmacien, rue Bonaparte, 40, Paris.

Nlle-Orléans, MM. Carrouché-Rivet.

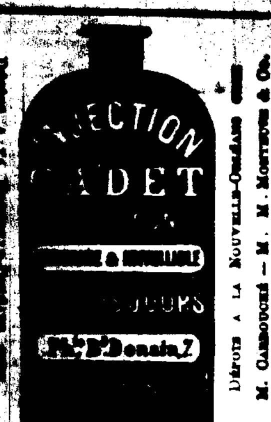

Dépot à la Nouvelle-Orléans chez M. Carrouché — M. M. Montegut & Co.

FAYARD BLAYN

[illegible]

SAVON SULFUREUX de A. MOLLARD

[illegible]

LE SAVON SULFUREUX MÉDICINAL [illegible]

SAVONS A L'ACIDE PHÉNIQUE ET SAVONS DE GOUDRON.

[illegible]

TAMAR INDIEN

Fruit laxatif rafraîchissant

[illegible]

Argentez vous-même

[illegible]

BLEU D'ARGENT [illegible]

[illegible]

Hibernia National Bank.

[illegible]

ANNONCES PARISIENNES.

M. H. GAILLARDET, [illegible]

C'est à M. H. GAILLARDET, [illegible] Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc. Aucune annonce [illegible] ne pourrait être acceptée par nous en dehors de M. H. GAILLARDET.

SIROP ET VIN DE DUSART

AU LACTO-PHOSPHATE DE CHAUX

[illegible]

aux Enfants pâles;	dans les Maladies de poitrine;
aux Rachitiques;	dans les Digestions laborieuses;
aux Jeunes Filles qui se développent;	dans l'Inappétence;
aux Femmes délicates;	dans toutes les maladies qui se traduisent par l'Amaigrissement et la Perte des forces;
aux Nourrices, pour favoriser l'abondance et la richesse du lait;	dans les Fractures, pour la consolidation des os;
aux Convalescents;	
aux Vieillards affaiblis;	dans la Cicatrisation des plaies.

Dépôt dans les principales pharmacies.

MALADIES DE POITRINE

Guéries par le

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX

de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens, à Paris.

Ce Sirop produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop revêtu avec la signature de GRIMAULT et Cie.

Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit les Bronchites, les Catarrhes, les Rhumes, les Consomptions, la Phthisie et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt dans les principales pharmacies.

Les deux produits ci-dessus se trouvent à la NOUVELLE-ORLÉANS, dans les pharmacies St-Cyr Ponsdé, Carrouché, Rivet et Wheelock et Cie.

VELOUTINE

CH. FAY,

9, Rue de la Paix.

A PARIS

POUDRE DE TOILETTE,

SPÉCIALE, PRÉPARÉE AU BISMUTH.

ADHÉRENTE ET INVISIBLE.

Remplaçant les Poudres de Riz et les Fards avec [illegible]

UNE LÉGÈRE APPLICATION SUFFIT POUR DONNER A LA PEAU

la Fraîcheur et le Velouté de la Jeunesse.

S'[illegible] la boîte complète avec houppe.

AVIS.—de se méfier des Imitations et Falsifications.—Voir, le Jugement du Tribunal civil de Paris, du 8 mai 1875.—MM. CAROUCHÉ, RIVET, HART & CO.

GOUTTE, RHUMATISMES, SCIATIQUE

GUÉRISON CERTAINE ET RAPIDE PAR LA

POMMADE LE SAULT Préparée par DANCOURT

PHARMACIEN DE 1re CLASSE, 112, RUE DE PROVENCE, PARIS.

[illegible]

[illegible]

Par le SILPHIUM Cyrenaicum

[illegible]

Il y a des Contrefaçons. — Exiger la Signature.

SIROP DELABARRE DE DENTITION

A l'aide de ce dentifrice si connu, employé en simples frictions sur les gencives des enfants qui font des dents, la sortie des dents s'effectue sans crises ni douleurs.

PARIS: DÉPOT CENTRAL, 4, rue Montmartre.

Vin de Bugeaud

Toni-Nutritif

Au Quinquina et au Cacao combinés

LE VIN DE BUGEAUD

A BASE DE VIN D'ESPAGNE

[illegible]

LA GAZETTE DES HOPITAUX, L'UNION MÉDICALE, L'ABEILLE MÉDICALE

ont proclamé sa supériorité sur tous les autres toniques

DÉPOT GÉNÉRAL

Paris — Pharmacie LEBEAULT, 53, rue Réaumur

LE VIN DE BUGEAUD

Se trouve dans les principales Pharmacies en France et à l'Étranger

SE DÉFIER DES CONTREFAÇONS ET IMITATIONS

Dépôts chez MM. E. Montegut & Co—M. A. Carrouché—Marcel Majeau.

RÉCOMPENSE NATIONALE DE 16,600 FR.

Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE

[illegible]

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR

[illegible]

Reconstituant, tonique et fébrifuge.

[illegible]

Le FERRUGINEUX

[illegible]

PARIS, 22, rue Drouot.

A la Nlle-Orléans, chez MM. Rivet, Marcel Majeau, ph. Carrouché, droguiste.

VÉRITABLES GRAINS DE SANTÉ DU D' FRANCK

[illegible]

SEDLITZ CHANTEAUD

Granulé et Effervescent

PURGATIF RAFRAICHISSANT

[illegible]

Dépôts à la Nlle-Orléans, MM. Carrouché, Rivet et Marcel Majeau.

VIN DE GILBERT SEGUIN

[illegible]—Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

[illegible] années d'expérience et de succès ont démontré L'EFFICACITÉ INFAILLIBLE de ce VIN, comme anti-intermittent pour couper les fièvres et [illegible] Pharmacie G. SEGUIN, 378, rue St-Honoré.—New-York, MM. FOUGERA ET CIE.—Nlle-Orléans, CARROUCHÉ & RIVET.